

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 640.671

Dispositif de fixation pour coupe de plafonnier lumineux.

M. GEORGES-EUGÈNE-MARIE BALLEYGUIER résidant en France (Seine).

Demandé le 8 septembre 1927, à 14^h 50^m, à Paris.

Délivré le 3 avril 1928. — Publié le 19 juillet 1928.

On emploie fréquemment pour fixer au plafond les coupes de plafonniers lumineux soit un double cercle dont la partie fixe scellée au plafond est réunie par une charnière à la partie mobile qui supporte la coupe, soit des tiges scellées en plafond, soit des chaînes fixées à un support scellé en plafond qui s'engagent dans des trous pratiqués dans la coupe.

10 L'objet de la présente invention est un dispositif économique de fixation pour coupe de plafonnier lumineux qui évite l'emploi des cercles et des chaînes et dans lequel des griffes sont montées sur des supports fixés dans
15 le plafond, de manière à pouvoir être fixées dans la position voulue pour supporter la coupe, et à pouvoir être suffisamment écartées de cette position pour permettre l'enlèvement de
20 être obtenu par une rotation de la griffe autour d'une tige portée par le support. La griffe peut être maintenue en position de travail par serrage sur une plaquette métallique fixée au support au moyen d'un écrou vissé
25 sur la tige, un dispositif approprié empêchant la griffe de tourner relativement à la plaquette lorsque l'écrou est serré. De plus, une goupille empêche l'écrou de pouvoir être dévissé complètement.

30 La figure 1 représente en coupe transversale verticale l'ensemble d'une griffe et de son support;

La figure 2 représente une vue en élévation du même ensemble, l'écrou étant desserré de manière à permettre la rotation de 35 la griffe;

La figure 3 est une vue en plan par le dessous de la griffe et de son support, celui-ci étant figuré en traits pleins dans la position de travail et en pointillé dans la position d'ef- 40 facement;

La figure 4 représente en élévation une coupe fixée au plafond par des griffes du type conforme à l'invention;

La figure 5 est une vue en plan par le des- 45 sous du même dispositif.

Si l'on se réfère à la figure 1 chaque ensemble griffe-support se compose d'un papillon métallique 1 destiné à être fixé dans le plafond, et fixé sur la partie supérieure 50 d'une plaquette métallique horizontale 2, laquelle porte à sa face inférieure une tige 3 filetée à sa partie inférieure. Lorsque le plafond est fait en matériaux ligneux ou métalliques, le papillon est supprimé, et la pla- 55 quette 2 est fixée au plafond au moyen de vis à tête fraisée. La griffe proprement dite 4 se compose d'une partie inclinée 5 destinée à supporter le bord 6 de la coupe et d'une partie horizontale 7 qui, lorsque la coupe est en 60 place vient reposer sur la face inférieure de la plaquette métallique 2. Elle est maintenue dans cette position par un écrou de serrage 8, et par l'engrènement d'un ergot 9 de forme

Prix du fascicule : 5 francs.

quelconque porté par la partie 7 de la griffe 4 avec un logement 10 pratiqué dans la plaque 2. Lorsque l'on veut enlever la coupe, on dévisse l'écrou 8, de sorte que la griffe vient

5 dans la position représentée sur la figure 2.

On voit que dans cette position, l'ergot 9 est dégagé du logement 10 et qu'il est possible de faire tourner la griffe autour de la tige 3 en vue de dégager la coupe (fig. 3).

10 Une goupille d'arrêt 11 qui traverse perpendiculairement la tige filetée 3 limite le desserrage de l'écrou et empêche que celui-ci ne puisse tomber et être perdu.

Trois griffes équidistantes A (fig. 4 et 5) 15 telles que celle qui fait l'objet de l'invention suffisent pour maintenir en place la coupe B, dans laquelle peuvent être placées une ou plusieurs lampes C. On peut évidemment employer si l'on veut un nombre de griffes

20 plus important, suivant la grandeur et le contour géométrique de la coupe.

Ce dispositif de fixation peut être employé pour la fixation de toutes appliques sur toutes parois notamment sur voûtes ou murs verti-

25 caux.

RÉSUMÉ :

1° Dispositif de fixation pour coupe de 30 plafonnier lumineux, caractérisé par le fait que sur des supports fixés dans le plafond sont montées des griffes pouvant être fixées

dans la position voulue pour soutenir la coupe et pouvant être suffisamment écartées de cette position pour permettre l'enlèvement de la coupe.

2° Mode de réalisation dans lequel : 35

a. Chacun des supports fixés dans le plafond porte une tige verticale sur laquelle est enfilée une griffe maintenue par un écrou, de sorte que par une rotation autour de la tige, cette griffe peut être amenée à la position qui 40 permet l'enlèvement de la coupe;

b. La griffe porte une partie horizontale traversée par la tige filetée, cette partie horizontale étant dans la position de travail appliquée par serrage de l'écrou contre une 45 pièce métallique horizontale fixée sous le support, ces deux pièces étant empêchées de tourner l'une par rapport à l'autre par un assemblage approprié, le desserrage de l'écrou permettant au contraire de libérer la 50 griffe et par suite de lui donner le mouvement de rotation que l'on veut, une goupille qui traverse perpendiculairement la tige filetée limite éventuellement le dévissage de l'écrou et empêche qu'on ne puisse l'enlever 55 de la tige filetée.

GEORGES-EUGÈNE-MARIE BALLEYGUIER.

Par procuration :

DE CARSAUDE et REGIMBEAU.

Fig.1

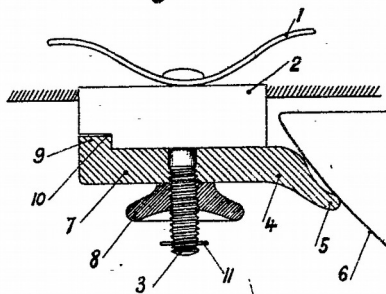


Fig.2

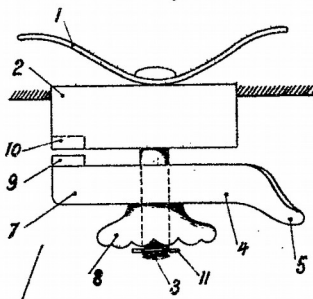


Fig.3

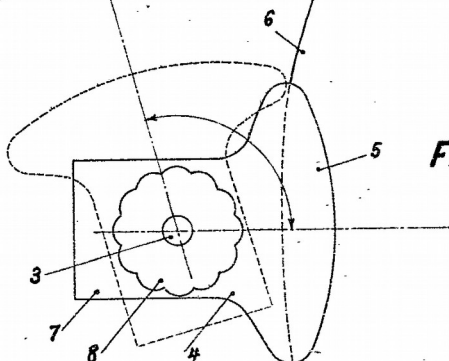


Fig.4

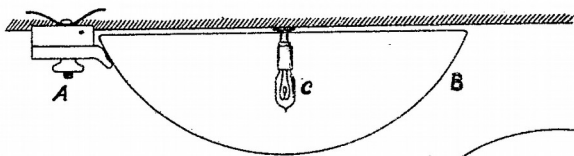


Fig.5

